Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-217703586-20260902-DELIB_35_2026-DE

MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 35 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 2 septembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du vendredi 28 août 2026.

Membres présents : 12
Monsieur Marc ROUQUETTE, Madame Géraldine DUPARAY, Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Monia LAMON, Monsieur Guillaume HUGUES, Madame Sandrine DOS SANTOS, Monsieur Éric WARIN, Monsieur Alix FRENEL.

Pouvoirs : 3
Pouvoir donné par Madame Mathilde LAPERS à Monsieur Guillaume HUGUES
Pouvoir donné par Madame Valérie BOUR à Monsieur Jérémy BARDEAU
Pouvoir donné par Monsieur Sébastien NGOC à Madame Christine SIEVERT-PERE

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume HUGUES

Objet : Convention d'adhésion à la Centrale d'achat Régionale

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° CR 2019-001 en date du 20 mars 2019 autorisant la Région à agir en tant que centrale d'achat pour la fourniture de services d'achat centralisé,

VU la délibération n° CR 2019-001 en date du 20 mars 2019 approuvant le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-217703586-20260902-DELIB_35_2026-DE

CONSIDÉRANT la nécessité et l'avantage pour la commune de bénéficier de cette centrale d'achat dans le cadre de ses commandes.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

DÉCIDE de signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE

MAIRIE DE PENCHARD
SEINE ET MARNE

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.